



Paris, le 21 mars 2012

## Communiqué de presse

### Signature du protocole d'accord concernant la création du fonds d'investissement pour l'innovation sociale

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a signé aujourd'hui, avec Antoine GOSET-GRAINVILLE, directeur général faisant fonction de la Caisse des Dépôts, un protocole d'accord pour la création d'un fonds d'investissement pour l'innovation sociale.

L'économie sociale et solidaire constitue un modèle économique spécifique qui assure création d'emplois, lien social et production de biens et services.

A l'instar de l'économie traditionnelle, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a besoin d'innover pour apporter des réponses entrepreneuriales aux besoins sociaux et environnementaux mal couverts ou émergents : énergies renouvelables, logement, cohésion sociale, services à la personne sont concernés.

L'importance de cette « innovation sociale » a été soulignée par Francis VERCAMER dans son rapport au Premier ministre de 2010.

Le Fonds pour l'Innovation sociale a pour objectif de soutenir les entreprises innovantes de l'ESS qui rencontrent actuellement de grandes difficultés pour financer leurs projets.

Doté dès cette année de 5 millions d'euros, issus de ressources tant publiques que privées, le Fonds sera porté progressivement à 15 millions d'euros. Il prendra ainsi le relais de l'action « financement de l'ESS » du Programme d'Investissements d'Avenir dont les interventions prendront fin en 2014.

Il est, à son lancement, financé à hauteur d'un million d'euros par le fonds d'innovation et d'expérimentation sociale (FIES) de la direction générale de la cohésion sociale et un million d'euros par la Caisse des Dépôts. Plusieurs partenaires financiers complèteront le tour de table dans les prochaines semaines.

#### Contacts presse :

Service de presse de Roselyne BACHELOT-NARQUIN : 01 70 91 94 42

Service de presse de la Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00